

2 Politique

Opération de mise sous bons de caisse des agents publics

Le ministre de la Fonction publique dénonce des pratiques frauduleuses



Les journalistes à la conférence de presse du ...



... ministre de la Fonction publique, Ali Akbar Onanga Y'Obegue.

J. KOMBILE MOUSSA-VOU

Libreville/Gabon

Des actes "hautement blâmables et condamnables des responsables administratifs (supérieurs hiérarchiques, directeurs centraux des ressources humaines ainsi que des secrétaires généraux des ministères) qui ne devraient pas rester impunis", à en croire Ali Akbar Onanga Y'Obegue.

LE ministre de la Fonction publique, de la Modernisation du Service public, chargé de la Réforme de

l'État, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, s'est montré franc et direct au cours de la conférence de presse qu'il a animée, hier, dans les locaux du département ministériel dont il a la charge, en dénonçant un certain nombre de pratiques frauduleuses constatées lors de la récente opération de mise sous bon de caisse des agents publics en service à Libreville. Notamment "des erreurs d'attribution de la bonification indiciaire à certains personnels qui en bénéficiaient alors qu'ils n'exerçaient plus les emplois relevant de leurs spécialités, les erreurs sur le code d'affectation, etc."

Toute chose imputable, selon lui, "au manque de professionnalisme avéré d'un certain nombre de responsables administratifs présents dans la chaîne de délivrance des documents servant à faire la preuve de la présence de l'agent public à son poste, à savoir les responsables hiérarchiques, les directeurs centraux des Ressources humaines ainsi que les secrétaires généraux des ministères". Et de clamer : "Ils se sont rendus coupables probablement de légèreté blâmable dans l'accomplissement de leurs obligations professionnelles. Assurément de complaisance dans l'exécution de cette mission, certaine-

ment de compromission inacceptable et contraire à la déontologie et à l'éthique professionnelle. En tout état de cause, ils se sont rendus coupables de forfaiture incompatible avec l'exercice de leurs fonctions".

Des comportements blâmables à plus d'un titre. Lesquels, a laissé entendre le membre du gouvernement, sont à l'origine "des résultats biaisés, quoique provisoires", qui ne reflètent pas la réalité de la présence effective des agents publics à leur poste de travail. Pour preuve, a-t-il poursuivi, "il nous est signalé ces derniers temps, un taux de remplissage des vols en provenance de l'étranger

anormalement élevé pour une telle période. Toute chose qui nous permet légitimement de supposer que bon nombre d'agents publics ayant abandonné leurs postes de travail depuis longtemps, et qui étaient visés par cette opération, sont venus en masse se faire recenser de manière frauduleuse et ont obtenu tout aussi frauduleusement, auprès des autorités administratives responsables et avec leur complicité indéniable, les documents exigés pour la preuve de leur présence régulière au poste, faussant ainsi très gravement les résultats de cette opération".

Dans tous les cas, Ali Akbar

Onanga Y'Obegue a également dénoncé l'attitude "de certains agents publics coupables d'actes contraires à la déontologie, l'éthique professionnelle et à l'ordre public et ayant conduit certains responsables administratifs à leur délivrer les documents exigés pour le contrôle de présence".

D'où, a-t-il lancé, "je tiens à vous dire que tous ces manquements ne peuvent demeurer impunis, c'est pourquoi je vous annonce que nous allons donner des suites administratives, pénales et judiciaires à tous ces actes hautement blâmables et condamnables".

Bilan provisoire

35 503 bons de caisse distribués

Stéphane MASSASSA

Libreville/Gabon

Le ministre en charge de la Fonction publique a dévoilé, hier, à la faveur d'une conférence de presse, les chiffres issus de cette première phase de l'opération de mise sous bons de caisse des agents publics. Il s'est dit satisfait de son déroulement.

«**GLOBALEMENT, l'opération s'est bien déroulée.**» C'est ce qu'a déclaré le ministre de la Fonction publique, Ali Akbar Onanga Y'Obegue, hier, en dressant le bilan provisoire de l'opération de mise sous bons de caisse des agents publics. Laquelle opération aura donc, au final, concerné 42 120 agents publics en poste dans la province de l'Estuaire (au lieu de 50 000 comme initialement annoncé), sur une durée d'une semaine. Ladite opération visant, entre autres, à assainir le fichier de la Fonction publique et de déceler les cas de perceptions indues de rémunérations a, dans cette première phase, mo-



Une scène de distribution de bons de caisse aux agents publics.

bilisé au total, 8 sites, 29 équipes, l'ensemble des secrétaires généraux des ministères, ainsi que les directeurs centraux des Ressources humaines et leurs adjoints.

Il ressort ainsi, pour ce qui est des résultats provisoires, que sur les 42 120

bons de caisses édités, 2131 représentent les agents publics percevant leur rémunération mensuelle par voie du Trésor. Et pour cette catégorie, 1 234 bons de caisse ont pu être distribués tout au long de cette opération, contre 897 qui ne le sont pas encore.

Soit un taux de distribution de 57,90%. Tandis que pour les agents en présalaire, 1 795 bons de caisse avaient été édités. Et à ce jour, 1 651 ont été retirés, représentant ainsi, un taux de distribution de 91,97%. La plus grande part est réservée aux agents publics

percevant leur rémunération par voie de banque. Pour cette catégorie, 38194 bons de caisse ont été édités et 32618 distribués. Il en reste donc 5576. Soit un taux de distribution de 85,40%, les bons de caisse non retirés représentant un taux de 14,60%. Ce qui

donne, en chiffre global, 35 503 bons de caisse distribués sur les 42120 édités, et 6617 non retirés. Donc un taux général de 84,29% de bons de caisse distribués, contre 15,71% restants.

C'est dire que ce sont 35503 agents publics en poste dans la province de l'Estuaire qui devraient percevoir, depuis le 25 juillet dernier, leurs salaires mensuels. Même si le ministre de la Fonction publique dit être "choqué et insatisfait de ces résultats qui sont biaisés par la complaisance, la légèreté et des pratiques blâmables de certains responsables de l'administration chargés de délivrer les documents exigés lors de cette opération" (lire ci-dessus).

À noter que les auteurs de réclamations enregistrées sur le site du ministère de la Fonction publique, ce jusqu'au 28 juillet prochain, devront attendre quelques jours pour être fixés. Le ministre de la Fonction publique explique qu'une commission sera mise en place pour traiter tous ces cas.